

**Département
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 07.12.2022
Convocation faite
Le 23.11.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-neuf novembre à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Thierry PASQUIER, Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Isabelle BODART (représentée par M. Thierry PASQUIER), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération
N°2022-11-208**

**Lutte contre la vacance :
mise en place d'une prime à
la sortie de vacance**

Considérant la problématique de la vacance de logement particulièrement élevée sur le territoire de la Communauté (14,2% contre 10,7% à l'échelle du département),

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de mettre en place une bonification de sortie de vacance afin de résorber ce phénomène dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

Considérant un taux de réalisation de 5 dossiers par an sur l'ensemble du territoire et une enveloppe budgétaire annuelle prévue dans le cadre de l'ORT de 40 000 €,

Entendu le Président préciser que la Commission Habitat a proposé, lors de sa séance du 28 novembre 2022, que les communes puissent être également éligibles à cette aide,

Entendu l'interrogation de M. Bernard DEFORGE sur la notion de « sortie de vacance »,

Entendu la réponse du Président lui indiquant que ce dispositif concerne les logements vacants depuis plus de 12 mois en raison notamment de besoins en travaux et a pour but de remettre ces logements sur le marché de la location, ou de l'accession à la propriété,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'instaurer une prime de sortie de vacance fixée à un montant de 8 000 € maximum par dossier,
- * **approuve** l'enveloppe globale d'un montant de 200 000 € pour 25 dossiers de sortie de vacance sur une période de 5 ans,
- * **donne délégation** à la Commission Habitat pour valider le règlement afférent à ce dispositif,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document afférent à ce dispositif.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennaises de Meuse

Le Vice-Président